

Nikolaï I. Boukharine

« Dernier mot » au procès du
« bloc des droitiers et des trotskistes
antisoviétique »

12 mars 1938

Notice : Cette édition de la dernière déclaration publique de Boukharine, le 12 mars 1938 est une traduction de travail de l'édition critique allemande établie par Wladislaw Hedeler pour la revue UTOPIE kreativ, n°89, mars 1998, pp. 63-82. La revue est accessible en ligne :

https://www.rosalux.de/fileadmin/rls_uploads/pdfs/Utopie_kreativ/89/89.pdf

Une comparaison avec l'édition française du *Procès du « bloc des droitiers et des trotskistes antisoviétiques »* montre que cette traduction française de l'édition allemande est compatible avec la version française de l'édition du Commissariat du Peuple de la Justice de l'URSS de 1938.

La démonstration des manipulations du « compte-rendu sténographique » prétendument publié est faite.

"Ave, communisme, Morituri te salutant !"

Le "dernier mot" de Nikolai Boukharine

Il y a 60 ans - du 2 au 12 mars 1938 - se tenait à Moscou, devant le collège militaire de la Cour suprême de l'URSS, le procès-spectacle du "bloc des droitiers et des trotskystes". Il s'agissait du troisième des trois grands procès-spectacles des années 1936/38, par lesquels Staline a cimenté de manière extrêmement efficace son système de domination exclusive de l'Union soviétique, fondé sur la terreur. Dans les trois procès, d'éminents cofondateurs et responsables du parti communiste et du Komintern se trouvaient sur le banc des accusés : lors du premier procès en août 1936, G. Zinoviev, L. Kamenev et d'autres ; lors du deuxième, en janvier 1937, G. Pyatakov, G. Sokolnikov, L. Serebriakov, K. Radek et d'autres ; lors du troisième, en mars 1938, N. Boukharine, A. Rykov et d'autres.

Ce n'est que depuis 1989 qu'il est possible de consulter ces montagnes de dossiers qui révèlent tout l'instrumentarium de ces procès à grand spectacle si dévastateurs pour le développement ultérieur du socialisme. UTOPIE kreativ a participé à plusieurs reprises à la publication de nouveaux résultats de recherche dans ce domaine, notamment avec les travaux de Wladislaw Hedeler dans le numéro 76 (février 1997) et le numéro 81/82 (août 1997) et d'Alexander Vatlin dans le même numéro 81/82¹.

Le document suivant, publié pour la première fois sous cette forme en langue allemande, offre - malgré tout ce que l'on sait déjà - une nouvelle dimension de compréhension du mécanisme des procès-spectacles. Car il s'agit du "dernier mot" de l'accusé principal du troisième procès, Nikolai Boukharine - et la manière dont ce "dernier mot" a été modifié de divers côtés, puis publié avec des falsifications, est en soi un chapitre du procès à part entière.

Afin de pouvoir rendre lisible de manière complexe ce processus d'interventions et de falsifications multiples dans le texte original, nous avons dû nous résoudre à une technique de composition qui exige du lecteur un effort supplémentaire considérable, en plus de la difficulté déjà non négligeable de traiter cette problématique oppressante. Nous comptons sur votre compréhension.

¹ Cf. en particulier : Hedeler, W. : *Revue de presse sur le procès du "centre parallèle trotskiste" en 1937*, dans : UTOPIE kreativ, numéro 76 (février 1997), p. 36-38 ; le même : *Les scénarios des procès-spectacles de Moscou 1936-1938*, dans : UTOPIE créative, numéro 81/82 (juillet/août 1997), p. 58-75 ; Vatlin, A. : *La technologie de la terreur stalinienne*. Neue Aspekte, in : UTOPIE kreativ, cahier 81/82 (juillet/août 1997), p. 96-102. Les deux derniers textes cités sont la reproduction d'interventions faites lors d'une conférence d'histoire du PDS sur le thème "*La persécution des communistes socialistes réels - De la Loubianka à Hohenschönhausen*", le 21 juin 1997 à Berlin. Pour l'ensemble des interventions faites lors de cette conférence, voir également le tiré à part du même nom d'UTOPIE kreativ.

Notre version imprimée a été élaborée par l'historien Wladislav Hedeler, qui connaît bien le sujet des procès-spectacles depuis de nombreuses années. Qu'est-ce qui était déjà imprimé, où a-t-il fait des ajouts ou s'est-il senti obligé de faire des remarques ?

Tout d'abord, la version originale du "Dernier mot" n'est toujours pas disponible aujourd'hui. Sont disponibles : (1) la version du "Dernier mot" contenue dans le rapport officiel du procès, publié dès mars 1938² ; (2) un sténogramme du "Dernier mot" différent, mais qui, tout comme le rapport officiel, a été "rédigé" par les membres du Collège militaire, par le procureur d'Etat Vychinski et par Staline lui-même ; (3) un projet manuscrit du "Dernier mot" différent de tout cela, conservé dans les archives du président de la Fédération de Russie et rédigé par Boukharine. Hedeler a mis ces trois textes en relation les uns avec les autres. Il a également dû tenir compte du fait que la traduction allemande officielle du compte rendu du procès de 1938 présentait des divergences par rapport à la version officielle en russe du compte rendu du procès (les deux versions ayant été autorisées par le Commissariat du peuple à la justice de l'URSS).

Pour expliquer davantage la relation entre les trois textes (1), (2) et (3), Hedeler s'est servi d'une publication dans "Istotchnik" n° 4, 1996 et de matériaux provenant de ses propres archives. Tout cela est indiqué dans notre version imprimée par des notes de bas de page - de même que chaque modification dans le mémoire est expliquée par une note de bas de page.

On peut donc lire dans les pages suivantes :

a) en composition normale, le texte du "dernier mot" tel qu'il a été publié dans le rapport officiel du procès en langue allemande de 1938 (1) ;

b) en caractères gras ou en italique, le texte des passages qui diffèrent de telle ou telle manière de ce compte rendu officiel du procès - et qui sont donc tirés de (2) ou (3), ce qui est expliqué en détail par des notes de bas de page ;

c) dans les notes de bas de page, les explications justifiant le choix d'un autre mémoire et le recours à d'autres moyens.

La procédure est nécessairement complexe. Mais elle est inévitable. Car l'ensemble constitue un document inédit sur les procès-spectacles - et la manipulation de l'opinion publique qui s'en est suivie pendant des décennies.

LA RÉDACTION

². Rapport du procès sur l'affaire pénale du "Bloc des droitiers et des trotskystes" antisoviétique, jugée devant le collège militaire de la Cour suprême de l'URSS du 2 au 13 mars 1938. Rapport sténographique complet, Moscou 1938, p. 834-848 - Une réimpression de la version du "Dernier mot" contenue dans ce rapport de procès se trouve dans : Nicolai Boukharine. *Das letzte Wort des Verurteilten am 12. März 1938.* avec un essai de Stefan Reinecke, Hambourg 1996.

BOUKHARINE : Citoyen Président et Citoyen Juge³, **permettez-moi de prononcer mon dernier mot à l'occasion et dans le cadre de mes activités, sur le contenu réel desquelles j'ai déjà témoigné lors de l'enquête préliminaire et du procès, et de répondre aux principales accusations portées contre moi par le procureur**⁴.

Je suis entièrement d'accord avec le citoyen procureur sur l'importance historique⁵ du procès qui a révélé nos crimes infâmes⁶ commis par le "Bloc de la droite et des trotskystes", dont j'étais l'un des dirigeants et dont j'assume la responsabilité de toute l'activité.

*Ce procès, qui clôt la série des autres procès, révèle tous les crimes, l'activité de trahison, le sens historique et la racine de notre lutte contre le Parti et le gouvernement soviétique*⁷.

Je suis en prison depuis plus d'un an⁸ et je ne sais donc pas ce qui se passe dans le monde, mais d'après les fragments aléatoires de la réalité qui parviennent parfois jusqu'à moi, *je vois, je sens et je comprends que les intérêts que nous avons si criminellement trahis entrent dans une nouvelle phase de leur gigantesque développement, qu'ils entrent déjà dans l'arène internationale, comme le plus grand facteur de puissance de la phase prolétarienne internationale.*⁹

Nous, les accusés, sommes assis de l'autre côté de la barrière, et cette barrière nous sépare de vous, citoyen juge¹⁰. **C'est un symbole du front dans cette grande lutte et**¹¹ Nous nous sommes retrouvés dans les rangs maudits de la contre-révolution, nous étions devenus des traîtres à la patrie socialiste.

Dès le début du procès, j'ai répondu par l'affirmative à la question du citoyen-président qui me demandait si je plaçais coupable.¹² **J'ai également plaqué coupable lors des entretiens de l'enquête préliminaire.**

³ Le projet manuscrit du "Dernier mot" (3) porte le titre "Citoyens juges !

⁴ Les caractères **gras** marquent un passage du projet manuscrit (3) qui a été supprimé par les "rédacteurs" (Collège militaire, Vychinski, Staline) du compte rendu officiel du procès (1)

⁵ Dans le projet manuscrit : "*d'histoire générale*". Absent de l'édition allemande du "Prozeßbericht".

⁶ Dans le brouillon manuscrit : "*ruchlosesten*" (*les plus infâmes*)

⁷ Dans le projet manuscrit : "*Ce procès, qui constitue la conclusion de la série des autres procès, couvre tous les crimes, révèle les points essentiels de l'activité criminelle et perfide, le sens historique et la racine de notre lutte contre-révolutionnaire contre le Parti et le gouvernement soviétique dans une série d'étapes successives de cette lutte*".

⁸ N. Boukharine fut arrêté le 27 février 1937, pendant le plénum du Comité central du PCUS(b)

⁹ Dans le brouillon manuscrit : *qui parviennent parfois (par des co-prisonniers - biffé par Boukharine) jusqu'à moi, je vois (je sens que notre URSS - biffé par Boukharine), je sens et je comprends que les intérêts que nous avons si criminellement trahis entrent dans une nouvelle phase de leur gigantesque développement, sortent dès maintenant dans l'arène internationale, comme le plus grand facteur de puissance de la phase prolétarienne internationale.* - Boukharine était observé par des mouchards du NKVD déguisés en prisonniers.

¹⁰ Dans le brouillon manuscrit : *Nous sommes assis de l'autre côté de la barricade. La barrière qui nous sépare de vous et du public est un symbole du front dans cette grande lutte, nous nous sommes retrouvés dans les rangs des opposants au socialisme, dans les rangs maudits de la contre-révolution, comme des traîtres à la patrie socialiste.*

¹¹ Biffé par le rédacteur. Biffé également l'intertitre qui suivait : "*En quoi je suis coupable*".

¹² Dans le brouillon manuscrit : "... *affirmatif dans la mesure des déclarations que j'ai faites lors de l'enquête préliminaire*".

Lorsque le citoyen-président m'a demandé si je confirmais les déclarations que j'avais faites, j'ai répondu que je les confirmais entièrement.

Lorsque, à la fin de *l'enquête préliminaire*, je fus appelé pour être interrogé par le Procureur de l'Etat, qui contrôlait tout le matériel de *l'enquête préliminaire*, il résuma cet ensemble de la manière suivante (volume 5, page 114, du 1. 12. 1937)¹³ :

"Question : Etiez-vous membre du centre de l'organisation contre-révolutionnaire de droite ?
Je répondis : "Oui, je le reconnais.

Deuxième question : avouez-vous que le Centre de *l'organisation hostile aux Soviétiques*, dont vous êtes membre, a mené une activité contre-révolutionnaire et s'est fixé comme objectif le renversement par la force de la direction du parti et du gouvernement ? Je réponds : oui, je l'avoue.

Troisième question : avouez-vous que ce centre a mené une activité terroriste, a organisé des révoltes de koulaks et a préparé des révoltes de koulaks blancs contre les membres du Politburo, contre la direction du parti et du pouvoir soviétique ? J'ai répondu : c'est exact¹⁴.

Quatrième question : plaidez-vous coupable d'activités de trahison qui se sont traduites par la préparation d'un complot visant à renverser l'Etat ? J'ai répondu : Cela aussi est vrai".

La question suivante : plaidez-vous coupable d'avoir organisé des révoltes koulaks contre la direction du parti et du gouvernement soviétique ? Appartenez-vous à l'organisation clandestine de droite antisoviétique ? J'ai répondu : Je plaide coupable sur tous ces points de l'accusation.

Le 10 janvier 1938, le citoyen procureur m'a interrogé sur la mort d'A. M. Gorki. J'ai fait des déclarations à ce sujet. Enfin, le 20 février, quelques jours avant le début du procès, le citoyen procureur m'interrogea sur le "communisme de gauche", organisa cinq confrontations¹⁵ et souleva à nouveau la question de l'assassinat de A. Gorki. M. Gorki. Lors de l'interrogatoire du 10 janvier, le citoyen procureur n'a pas formulé d'accusation juridique à mon encontre¹⁶.

Devant le tribunal, j'ai reconnu et plaidé coupable des crimes que j'ai commis et qui m'ont été imputés par le citoyen procureur à la fin de l'enquête judiciaire et sur la base des éléments d'enquête dont disposait le procureur. Devant le tribunal, j'ai également déclaré, souligné et répété que je plaide coupable politiquement pour l'ensemble des crimes commis par le "Bloc de la droite et du trotskisme", **y compris ceux dont je n'avais pas connaissance et dont je n'avais pas la moindre idée.**

¹³ Au cours de l'enquête préliminaire, 55 volumes ont été constitués avec les déclarations des prévenus et des témoins. Le volume 5 (130 pages) contient les documents concernant Boukharine.

¹⁴ Les "rédacteurs" supprimèrent le texte contenu dans les notes marginales et recommandèrent d'inclure le passage suivant : "*Je répète que je plaide coupable de trahison envers la patrie socialiste, le crime le plus grave qui soit*". Staline n'était pas d'accord avec cela et a noté dans la marge : "*Rétablir. Imprimer*". Dans le brouillon manuscrit, le passage est le suivant : "A la question qui m'a été posée par le citoyen président du tribunal de savoir si je confirmais mes *déclarations*, j'ai répondu : "*Je les confirme entièrement. De quoi je plaide juridiquement coupable, c'est-à-dire coupable du point de vue des articles du code de procédure pénale de l'URSS ?*"

¹⁵ Dont des confrontations avec Yakovleva et Manzew ainsi que Karelin et Kamkov.

¹⁶ Les "rédacteurs" avaient supprimé ce passage. Staline n'était pas d'accord dans un premier temps, mais il a ensuite supprimé sa demande de rétablissement et de publication du texte original de Boukharine.

Je plaide même coupable pour les crimes dont m'a accusé le citoyen procureur de l'Etat en application du code de procédure pénale, c'est-à-dire les articles au regard desquels je reconnais ma culpabilité juridique au sens strict.¹⁷ Je suis passible de la peine la plus sévère et je suis d'accord avec le citoyen procureur qui a répété à plusieurs reprises que j'étais au seuil de ma mort.

*Néanmoins, je me considère en droit de contester certaines accusations qui sont apparues:*¹⁸ a) dans l'acte d'accusation imprimé, b) pendant l'instruction au tribunal, c) dans le discours d'accusation du citoyen procureur de l'URSS.

Je pense qu'il est nécessaire de rappeler que lors de mon interrogatoire par le citoyen procureur d'Etat, ce dernier a déclaré de manière extrêmement catégorique que je ne devais pas, *en tant qu'accusé*¹⁹, prendre sur moi plus que ce que j'ai pris sur moi, que je ne devais pas inventer des faits qui n'ont pas eu lieu, et qu'il a exigé que son discours, sa déclaration, soient inscrits au procès-verbal.

Ma dernière parole devant le tribunal sera probablement ma dernière parole tout court, mais je ne la prononce pas pour contester les affirmations et les conclusions répétées du citoyen procureur, ni pour alléger ma peine. Ce n'est pas une question de mon sort personnel.²⁰

Je le répète, je plaide coupable de trahison de la patrie socialiste, du crime le plus grave qui soit, d'organisation de révoltes koulaks, de préparation d'actes terroristes, d'appartenance à une organisation illégale hostile aux Soviétiques. Je plaide également coupable de préparation d'un complot, d'une "révolte de palais", de **préparation d'un coup d'État**²¹. Il en résulte d'ailleurs l'inexactitude de toutes les pages du discours d'accusation du citoyen accusateur public, où il présente l'affaire de telle sorte que j'ai pris la pose d'un pur théoricien, la pose d'un philosophe, etc. Ce sont des choses qui sont fondamentalement pratiques. Je l'ai dit et je le répète maintenant, j'étais un dirigeant et non un aiguilleur de la cause contre-révolutionnaire. Il en résulte, comme tout le monde le comprend, que je ne pouvais pas non plus savoir beaucoup de choses concrètes, que je ne les savais vraiment pas, mais cela ne me dégage pas de ma responsabilité.

Je me reconnais responsable, tant du point de vue politique que juridique, de l'orientation défaitiste, car elle régnait dans le "bloc de la droite et des trotskystes", bien que je souligne :

a) personnellement, je n'étais pas sur cette position,

b) la phrase sur l'ouverture du front n'était pas de moi, mais faisait écho à ma conversation avec Tomski³,

¹⁷ Supprimé par les "rédacteurs du rapport officiel du procès" (1).

¹⁸ Adaptation du texte original par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1) : "*Mais c'est précisément pour cette raison que j'estime avoir le droit de me défendre contre toute une série d'accusations tout à fait nouvelles et inattendues pour moi, qui sont apparues...*".

¹⁹ Édité par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

²⁰ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1). "*Si j'inclus dans mon dernier mot devant le tribunal [illisible] que mon dernier mot est en général, des moments de défense juridique, c'est uniquement pour contester des affirmations fausses de nature réelle et des conclusions erronées, mais pas pour atténuer ma peine. Mes crimes sont de toute façon si énormes que je ne peux absolument pas y penser. De plus, ce n'est pas une question de mon destin personnel*". Voir également à ce sujet la lettre d'adieu de N. Boukharine à J. V. Staline du 10 décembre 1937. In : IWK 29(1993)1, p. 20-25.

²¹ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

c) si Rykov a entendu pour la première fois cette phrase de ma part, celle-ci était, je le répète, un écho de ma conversation avec Tomski²². **J'ai considéré l'ouverture du front comme une orientation antipatriotique stupide.** Mais je me considère comme responsable du plus grand et du plus monstrueux crime contre la patrie socialiste et contre tout le prolétariat international. Je me considère également responsable politiquement et juridiquement de l'activité de nuisance, bien que personnellement je ne me souviens pas d'avoir donné des directives sur l'activité de nuisance. Je n'ai pas parlé de cela. J'ai parlé positivement de ce sujet avec Grinko^b. J'ai déjà dit dans mes déclarations que j'avais expliqué à Radek²³ que je trouvais ce moyen de lutte peu approprié²⁴. *Cependant*²⁵, le Citoyen Accusateur public me présente dans le rôle d'un chef de l'activité nuisible.

Je passe maintenant à la deuxième partie de mon dernier mot, à savoir la justification de l'accusation.

Je conteste avant tout la prétendue appartenance au groupe assis sur le banc des accusés, puisqu'un tel groupe n'a pas existé en tant que tel et qu'il n'est pas vrai que ce prétendu groupe portait le nom de "Bloc des droitiers et des trotskystes".²⁶

Dans son réquisitoire, le citoyen procureur a expliqué que les membres d'une bande de voleurs peuvent voler à différents endroits, mais que l'un est responsable de l'autre. Ce dernier point est juste, mais les membres d'une bande de voleurs doivent se connaître les uns les autres pour former une bande et être en relation plus ou moins étroite les uns avec les autres. Mais c'était la première fois que je voyais le nom de Sharangovitch^c dans l'acte d'accusation et la première fois que je le voyais au tribunal. C'était la première fois que j'apprenais l'existence de Maximov^d. Je n'ai jamais connu Pletniov^e, je n'ai jamais connu Kazakow^f, je n'ai jamais parlé à Rakovski^g d'affaires contre-révolutionnaires, je n'en ai jamais parlé à Selenski^h, je n'ai jamais parlé à Boulanowⁱ, etc. D'ailleurs, le procureur ne m'a pas non plus posé la moindre question sur ces personnes.

Le "bloc des droitiers et des trotskystes" est avant tout un bloc de droitiers et de trotskystes. Comment Levine^{j27} peut-il en faire partie, lui qui a déclaré ici au tribunal qu'il ne sait toujours pas ce que sont les mencheviks ? Comment Pletniov, Kasakov et d'autres peuvent-ils en faire partie ?

Par conséquent, ceux qui sont assis sur le banc des accusés ne sont pas un groupe quelconque, ils participent à la conspiration à différents niveaux, mais pas un groupe au sens juridique strict de ce mot. **Et puisqu'il en est ainsi, il est clair que ce groupe non-existant, contrairement à l'acte d'accusation, n'a pas été formé sur les instructions des services secrets.**²⁸ Tous les accusés étaient liés d'une manière ou d'une autre au "Bloc des droitiers et des trotskistes", certains également aux

²² Boukharine n'a pas terminé la phrase comme dans le brouillon manuscrit : *"qui m'a informé du point de vue des conspirateurs militaires, après quoi j'ai proposé de leur demander des comptes au tribunal s'ils ouvraient vraiment le front, car je considérais cela comme une orientation antipatriotique stupide"*.

²³ Il s'agit de la déclaration de Boukharine lors de la séance du matin du 7 mars 1938.

²⁴ Plus loin dans le brouillon manuscrit : *"Dans le discours de l'accusation, le procureur a accordé une très grande place à l'activité de nuisance, il a qualifié mon rôle de rôle de premier plan. Sur quelle base ? Essentiellement sur la base des déclarations de Sharangovitch. Mais ici, je passe à une autre partie de mon dernier mot, à la réfutation d'une série d'accusations. II. Ce que je conteste"*.

²⁵ Inséré à la main par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

²⁶ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

²⁷ Il s'agit de la déclaration de Lewin lors de la séance du matin du 8 mars.

²⁸ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1)

services d'espionnage, et rien de plus. Mais cela ne donne aucune raison de conclure que ce groupe constitue le "bloc de la droite et des trotskistes" **et que ce groupe a été organisé en tant que groupe sur les instructions de services d'espionnage étrangers.**²⁹

Deuxièmement, le "bloc de la droite et des trotskistes", qui a réellement existé et a été démantelé par les organes du Commissariat du peuple aux affaires intérieures, s'est formé historiquement. Il a réellement existé tant que les organes du Commissariat du peuple aux affaires intérieures ne l'ont pas détruit. Il est apparu historiquement. J'avais déclaré que je n'avais parlé pour la première fois à Kamenev³⁰ qu'en 1928, lors du VI^e Congrès du Komintern que je dirigeais alors.

Comment peut-on affirmer que le bloc a été organisé pour le compte des services d'espionnage fascistes ? Et cela en 1928 ! D'ailleurs, j'ai failli être tué à l'époque par un agent de la Défense polonaise, ce qui est parfaitement connu de tous les proches de la direction du parti.

Troisièmement, je nie catégoriquement que j'étais lié à des services d'espionnage étrangers, qu'ils étaient mes maîtres et que j'agissais en exécutant leur volonté. **Il serait insensé de conclure un quelconque accord avec des services d'espionnage étrangers, car en fin de compte, qu'aurions-nous, nous les conspirateurs, à retirer d'un tel accord ? Seulement des promesses nues.**³¹ Le citoyen procureur assure que j'étais, tout comme Rykov, l'un des organisateurs les plus importants de l'espionnage. *Pourquoi n'y a-t-il pas un mot à ce sujet dans le dossier d'instruction de mon affaire, à l'exception des déclarations du provocateur Ivanov. Pourquoi le citoyen procureur ne m'a-t-il pas interrogé sur ce point pendant l'interrogatoire ? Comment peut-on, citoyen procureur, poser cette question seulement pendant le procès, alors que j'ai passé plus d'un an en prison ? Manifestement parce qu'il n'y avait pas assez d'éléments pour le faire.³²*

Que me reproche-t-on maintenant ? Sharangovitch, dont je n'ai pas entendu parler avant l'acte d'accusation. (Quelles sont les preuves de cela ? Les déclarations de Sharangovitch, dont je n'ai pas entendu parler avant l'acte d'accusation)³³.

On me reproche un contexte de Sharangovitch d'où il ressort que j'aurais même élaboré le plan de travail nuisible **pour la fabrication de cahiers d'école en Biélorussie. Ce fait, me semble-t-il, parle de lui-même. Sharangovitch...**³⁴

SHARANGOVITCH : Arrêtez de mentir, au moins une fois dans votre vie, **que diable.**³⁵ Vous mentez encore maintenant au tribunal.

PRÉSIDENT : Accusé Sharangovitch, ne le dérangez pas.

²⁹ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

³⁰ Le VI^e Congrès mondial du Komintern s'est réuni à Moscou du 17 juillet au 1er septembre 1928. La rencontre de Boukharine avec Kamenev eut lieu le 11 juillet 1928, alors que le plénum du comité central du PCUS(B) se réunissait à Moscou. Sur cette rencontre, voir : N. Boukharine : *1929 - l'année du grand bouleversement*. Berlin 1991, édité, commenté et traduit par Vladislav Hedeler et Ruth Stoljarova.

³¹ Biffé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

³² Biffé et édité par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

³³ Ainsi dans l'édition allemande du "Prozeßbericht".

³⁴ Biffé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

³⁵ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

BOUKHARINE : Ivanov. En ce qui concerne ses déclarations, je dois dire ceci. Les personnes concernées, qui étaient liées à l'Okhrana dans le passé, affirment que c'est par crainte d'être démasquées qu'elles ont décidé de mener la lutte contre le pouvoir soviétique et que c'est pour cette raison qu'elles sont passées à la droite, à l'organisation illégale qui s'orientait vers la terreur. Mais où est la logique dans tout cela ? C'est une excellente logique d'entrer dans une organisation terroriste par peur d'être démasqué, où l'on peut être pris **et pendu dès demain**³⁶. **De plus, Selenski a participé activement au coup d'octobre, et si je ne me trompe pas, Ivanov aussi. Ils ont donc tous les deux participé au renversement d'Octobre pour ne pas être soupçonnés, puis ont pris part à la conspiration par peur d'être démasqués.**³⁷ C'est difficile à imaginer. Moi au moins, je ne peux pas l'imaginer. Mais le citoyen procureur^k les a crus, même si tout cela ne semble pas convaincant. **S'il y a des incohérences évidentes sur une telle question, que peut-on espérer sur tout le reste, et n'est-il pas possible qu'Ivanov et Sharangovitch s'en tiennent à leur ancienne tactique**³⁸ ?

Khodjajev^l affirme que je lui ai conseillé d'entrer en contact avec le résident anglais, et Ikramov^m dit que je lui ai expliqué que le Turkestan représentait une friandise pour l'Angleterre. En réalité, ce n'était pas du tout le cas. J'ai dit à Khodjajev qu'il fallait exploiter les contradictions entre les puissances impérialistes et j'ai soutenu l'idée de l'indépendance du Turkestan. Je n'ai pas dit un mot sur un quelconque résident. **Il faut me faire passer pour un imbécile quelconque pour m'attribuer toutes ces choses. Je suis un criminel, mais personne n'a jamais pensé que j'étais un idiot qui se battait pour vendre différentes parties du pays à des États étrangers. Alors pourquoi avions-nous besoin du pouvoir que nous voulions prendre, nous les participants à la conspiration du "bloc de la droite et des trotskistes", et en plus avec des méthodes aussi criminelles ?** Le citoyen accusateur public **voit dans tout cela une logique très originale.** **Il**³⁹ a demandé - mais avez-vous vu Khodjaev ? Je l'ai vu. C'était à Tachkent ? C'était à Tachkent. Vous avez parlé de politique avec lui ? De politique. Vous lui avez donc parlé du résident. **Cela n'a rien à voir avec la soi-disant induction mathématique.** De telles conclusions n'ont pas figuré qu'une seule fois **ici**⁴⁰, mais lorsque je protestais contre **ce genre de conclusions**, le citoyen procureur m'accusait de dire des mensonges, de faire des feintes, de vouloir cacher la vérité, etc. et il était soutenu par toute une série de mes coaccusés. Mais il me semble que dans ce cas, la logique réelle est entièrement de mon côté. Sur la base de ce matériel **totale­ment insuffisant**⁴¹, le citoyen Procureur d'Etat déclare - toutes les liaisons d'espionnage passaient par (le canal)⁴² Rykov et Boukharine. Et ce faisant, le citoyen procureur a dit que chaque mot était important ici, **c'est-à-dire qu'il a appelé à un usage réfléchi des mots et des faits. Aucun fait n'était correctement justifié dans le discours du citoyen procureur.** (Dans le discours du citoyen procureur) **Dans ce discours**, il y avait des références à deux journaux japonais, **(je n'ai pas**

³⁶ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

³⁷ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

³⁸ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

³⁹ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

⁴⁰ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

⁴¹ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

⁴² Absent de l'édition allemande [et française]

compris)⁴³ mais où est-il indiqué dans ces communications qu'il est justement question de moi et des droits ?

Aucun de ces communiqués n'indique qu'il est question de moi ou même de la droite. Et comment les Japonais pourraient-ils faire des allusions publiques à leurs agents cachés si le groupe ou la personne en question était leur agent réel ? C'est une position étrange. Et où y a-t-il, citoyen procureur, un seul fait qui prouve mon association avec des services secrets étrangers ? Et encore une fois, pourquoi le citoyen procureur ne m'a-t-il pas interrogé à ce sujet lors de la clôture de l'enquête préliminaire, lorsqu'il m'a posé des questions de contrôle sur tout le matériel de l'enquête préliminaire?⁴⁴

Je plaide cependant coupable du plan infâme de démembrement de l'URSS, car Trotsky a conclu des accords de cessions territoriales, et j'ai fait bloc avec les trotskystes. C'est un fait, et je l'avoue.

Quatrièmement⁴⁵, je nie catégoriquement avoir participé à l'assassinat de Kirov, Menshinski, Kuibyshev, Gorki et Maxime Peshkov. Kirov a été assassiné, selon les déclarations de Jagodaⁿ, sur la base d'une décision du "Bloc de la droite et des trotskystes". Je ne le savais pas. **Rykov déclare au tribunal que je n'en savais rien. De plus, le tribunal dispose des déclarations de Rykov sur mes déclarations et celles de Jagoda qui, de son côté, se réfère aux témoignages de Jenukidze^o, qu'on ne peut plus interroger et que je ne connais pas parce qu'ils ne m'ont pas été présentés.**⁴⁶ Mais ici, le citoyen procureur est aidé par ce qui constitue le contenu factuel et qu'il appelle la logique. Il demande [*pourquoi Boukharine et Rykov se tiennent à l'écart, et répond qu'ils ne peuvent pas se tenir à l'écart parce qu'ils étaient au courant*⁴⁷] si Boukharine et Rykov n'ont rien à voir avec ce meurtre parce qu'ils étaient au courant. Mais avoir affaire à une chose et la connaître - c'est une seule et même chose⁴⁸. **Mais si on pose d'abord une question et qu'on reformule ensuite la réponse affirmative, on peut arriver à n'importe quelle conclusion. Mais**⁴⁹ c'est ce qu'on appelle en logique élémentaire une tautologie, c'est-à-dire accepter comme prouvé ce qu'on doit prouver. Mais comment l'expliquer réellement ? On peut demander - mais permettez-moi de vous demander comment vous, les malfaiteurs, vous expliquez ces faits, pouvez-vous nier **qu'ils aient existé**, qu'il y ait eu une décision quelconque d'une partie au su de Jenukidze et de Jagoda, ou contestez-vous cela aussi ? Je ne peux pas le nier, citoyen juge. Mais si je ne peux pas le nier et en même temps ne pas l'affirmer, je peux faire une certaine supposition. Vous devez avoir en tête le caractère conspiratif du travail, **grâce auquel tout un groupe de criminels a pu se maintenir**⁵⁰. Le centre ne se réunissait pas, on parlait au cas par cas, et avec de telles méthodes de communication et de liaison, une telle chose était tout à fait possible.

⁴³ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1). Dans le brouillon manuscrit : "*Sur cette base, le citoyen Procureur d'Etat déclare - toutes les liaisons d'espionnage passaient par le canal Rykov et Boukharine ! Même toutes ! Pas un seul fait me concernant, quelles que soient les raisons invoquées ! Pour me rassurer, je vous renvoie à deux journaux japonais qui parlent d'espionnage et d'éléments opposés au gouvernement*".

⁴⁴ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁴⁵ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁴⁶ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁴⁷ Édité par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

⁴⁸ Révisé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1)

⁴⁹ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁵⁰ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

Mais je demande encore - pourquoi n'y a-t-il rien à ce sujet dans mon dossier d'instruction, pourquoi le citoyen procureur ne m'a-t-il pas posé une seule question, alors qu'il m'a vu pour la dernière fois quelques jours avant le début du procès. Comment une accusation aussi grave peut-elle apparaître en l'espace de quelques heures, alors que son poids est évident.⁵¹

Maxim Peshkov. Jagoda lui-même déclare que c'est *une affaire*⁵² (un meurtre qui) le concerne personnellement. Je n'ai absolument pas le droit de m'introduire sur ce territoire. Mais il s'agit d'une déclaration de Jagoda, appuyée par un fait aussi fondamental que sa demande de transférer cette question en session fermée du tribunal, c'est-à-dire par un élément suffisamment pondérable. **Du point de vue politique, même du point de vue de la terreur blanche diabolique, ce meurtre n'a aucun sens, et pourtant**⁵³, Kryutschkow^p commence à témoigner, mais dit que cela a été fait pour affaiblir le ton joyeux de Maxim Gorki. Et même, si je ne me trompe pas, l'un des citoyens défenseurs s'est rangé à ce point de vue. C'est une grossière manœuvre. **Cela ne peut pas être redressé, cela reste incohérent, d'autant plus que**⁵⁴ Une telle argumentation est contredite par un fait d'un poids aussi colossal que la déclaration personnelle de Jagoda, corroborée par le fait que ce point a été reporté à l'audience à huis clos.

Menshinski. Boulanow a témoigné exactement de la même manière sur les motifs personnels. **La question est posée en termes politiques, à nouveau sous l'angle de la pratique criminelle de la terreur blanche** - Menshinski était déjà malade, il ne pouvait plus nuire en aucune façon au "bloc de la droite et des trotskystes". **Si l'on s'engage dans une telle affaire pour un tel objectif, c'est un non-sens absolu, tout simplement un non-sens du point de vue de la tactique rationnelle du crime**⁵⁵. Comment cela peut-il être considéré comme probable ?

PRÉSIDENT Cam. ULRICH : Jagoda dit le contraire.⁵⁶

BOUKHARINE : Je ne parle pas de Jagoda, mais des déclarations de Boulanow, et au tribunal, selon la déclaration du président, j'ai le droit de dire ce que j'estime nécessaire.⁵⁷

Je m'attarde sur les déclarations de Boulanow.⁵⁸

Le cas le plus grave et le plus terrible, c'est la mort d'Alexei Maximovitch. Qu'est-ce que j'ai déclaré, comment et dans quelles circonstances ai-je témoigné ? On m'a demandé (apparemment, on disposait déjà d'un certain matériel d'enquête sur cette affaire) si je ne me souvenais pas de quelque chose qui pourrait mettre en lumière l'attitude hostile de la partie droite et trotskiste du bloc envers Gorki. **J'ai passé en revue mentalement tout ce dont je pouvais me souvenir à ce sujet.**⁵⁹ Je me souviens de la conversation avec Tomski dont j'ai parlé ici à Gericht et sur laquelle le procureur m'a interrogé. Cette conversation consistait en ce que Tomski me disait brièvement que les trotskystes

⁵¹ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁵² Édité par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

⁵³ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁵⁴ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁵⁵ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁵⁶ Supprimé par Staline.

⁵⁷ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁵⁸ Cette phrase ne figure que dans l'édition allemande du rapport de procès.

⁵⁹ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

préparaient des actes hostiles contre le stalinien Gorki **ou quelque chose de ce genre**⁶⁰. A l'époque, je ne pensais pas du tout qu'il pouvait être question d'un quelconque acte de terrorisme. **Pourquoi cela ne m'est-il pas venu à l'esprit ? Probablement parce que cette idée m'aurait semblé diabolique à l'égard d'Alexis Maximovitch, qui n'est pas un homme politique, mais un fonctionnaire de la culture, qui pourrait s'exprimer publiquement s'il prenait le pouvoir, et ainsi de suite, je n'y aurais pas pensé**⁶¹. Lors de l'interrogatoire, je me suis souvenu de la conversation avec Tomski. Aux questions insistantes du citoyen procureur, j'ai toujours répondu qu'à l'époque, il n'y avait dans mon esprit aucune idée d'un quelconque acte terroriste. Mais ici, au tribunal, j'ai répondu à l'une des questions du citoyen procureur : "Je vois maintenant qu'il était justement question de cela". Alors le citoyen procureur en fait la remarque suivante - il dit : "Mais qu'est-ce que c'est d'autre qu'un aveu déguisé ?" En quoi consiste donc cet aveu déguisé ? ?" En quoi consiste donc cet aveu ? En ce que j'ai appris au tribunal toute une série de faits nouveaux dont je n'avais pas connaissance, et que je peux donc revenir rétrospectivement sur cette conversation que j'ai eue avec Tomski dans une toute autre perspective ? Je pense que l'argumentation du Citoyen Accusateur d'Etat ne peut pas être considérée comme suffisante **et j'affirme que je pense ce que je pense et que je ne pense pas ce que je ne pense pas**.⁶²

Pour l'année 1918, le citoyen procureur a déclaré **avec insistance** que j'avais été contraint de faire des aveux en 1924 au sujet d'une certaine conversation au Smolny. **Personne ne m'a contraint à quoi que ce soit**. Aucune pression n'a été exercée sur moi. Personne d'autre que moi n'en a soufflé mot, et si j'ai publié cet exemple, c'est pour montrer une fois de plus, dans les années 1923-1924, toute la nocivité de la lutte des fractions et ce à quoi elle conduit. Je veux donc avant tout dissiper ce malentendu.

Le citoyen accusateur public a dit que Boukharine n'avait rien avancé contre les déclarations des cinq témoins qui ont **défilé** ici devant tous, devant les citoyens juges dans cette affaire, et qui ont affirmé que j'avais eu l'intention, la pensée, l'idée et que j'avais prêché avec insistance l'arrestation et la destruction physique de Lénine, **en ajoutant** à Lénine les figures des deux autres éminents dirigeants du parti, Staline et Sverdlov. Mais il est inexact de dire que je n'ai avancé aucune argumentation. Le citoyen procureur peut les considérer comme inexacts, faibles, non convaincants, mais on ne peut pas dire que je n'ai rien avancé. J'ai présenté toute une série de considérations.

Le témoin principal était Varvara Nikolaevna Yakovleva^q. Varvara Nikolaïevna Yakovleva transpose tout cet incident, la préparation du complot avec les socialistes-révolutionnaires "de gauche" contre Lénine, Staline et Sverdlov, la préparation de son arrestation et de son assassinat présumé, etc. - tout cela, dans leurs déclarations, puis lors de la confrontation, puis lors de l'enquête judiciaire, les situe dans la période de la paix de Brest. J'ai souligné, tant lors de la confrontation et de l'enquête préliminaire que devant le tribunal, *l'inanité manifeste de cette affirmation*, en disant qu'elle était inexacte. **Et cette affirmation est absurde. Il est absurde d'affirmer** qu'il est inexact que les "communistes de gauche" et les trotskystes aient voulu faire un coup d'État par des moyens violents avant la paix de Brest, inexact parce que les trotskystes et les soi-disant "gauchistes" formaient la majorité au Comité central, et que si les trotskystes n'avaient pas capitulé au moment décisif du vote sur la question de la paix de Brest, les trotskystes et les "gauchistes" auraient alors eu la majorité au

⁶⁰ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁶¹ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁶² Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

Comité central. Comment peut-on donc supposer que dans une telle situation, ils aient capitulé pour recourir à des méthodes de conspiration ? Tous ceux qui ont vécu cette époque savent parfaitement qu'avant la paix de Brest, les "communistes de gauche" étaient dans un tel état d'esprit qu'ils espéraient conquérir la majorité du parti lors du prochain congrès, **que le groupe de l'époque, dont j'étais le chef, détenait la moitié des mandats au congrès. Tout le monde le sait, tout le monde le sait. Alors, s'il vous plaît, dites-moi**⁶³ comment, dans de telles circonstances, il pouvait être question de ce dont parle maintenant le témoin Varvara Nikolaïevna Yakovleva. Mais j'ai donné un autre exemple. Varvara Nikolaïevna Yakovleva a affirmé que l'affaire consistait en ce que chez nous le centre de fraction des "communistes de gauche" était le bureau régional de Moscou. Je me suis permis de citer quelques noms, quelques membres respectés du parti. Je voulais simplement compromettre l'argument de Varvara Nikolaïevna Yakovleva. On sait que toute une série d'hommes éminents - Kouïbychev, Y. Yaroslavski, Menshinski et d'autres - étaient à l'époque des partisans des "communistes de gauche", faisaient partie de mon groupe de "gauche". Ces gens-là, par leur poids spécifique, étaient nettement plus élevés que Manzew^f, Stoukov et tous les autres, et ils étaient, par leur tempérament politique et leur activité politique, plus actifs que les personnes mentionnées. C'est pourquoi, en réalité, le groupe central de Leningrad comprenait les positions mentionnées dans la question de la paix de Brest. Je vous pose donc la question : comment un plan d'insurrection aurait-il été possible si ces personnes occupaient la place la plus importante dans le groupe central ? **Il est clair que c'est un non-sens absolu**⁶⁴, c'est impensable, c'est impossible. Et le principal témoin contre moi, Varvara Nikolaïevna Yakovleva, confond ici complètement l'affaire avec l'autre période après la paix de Brest, avec la période de Moscou. **Mais si l'on doit et peut parler de la période de Moscou, alors toute l'affaire des procès-verbaux, des directives que j'aurais données à Stoukov, des discours de Stoukov s'effondre. Et si de tels discours ont été tenus malgré tout, si de tels procès-verbaux existent malgré tout, il est possible que je n'y sois pour rien, car j'étais à Saint-Pétersbourg à l'époque et je ne pouvais pas donner ces directives.**⁶⁵

Je m'excuse beaucoup, citoyen juge, de retenir votre attention sur cette affaire, mais comme il s'agit d'un moment extrêmement grave et d'un intérêt exceptionnel, et que le tribunal lui a accordé une si grande attention, je me suis permis de répéter sur ce point ce que j'ai déjà dit. Mais le citoyen accusateur public a affirmé que je n'avais rien avancé pour me justifier à ce sujet.

Je ne m'attarderai pas sur les autres points, sur les contradictions dans les déclarations de Kamkov et de Karelin et sur un certain nombre d'autres choses⁶⁶, car je ne veux pas abuser de votre temps. J'admets le fait que j'ai eu une conversation avec Karelin et Kamkov^s, et que l'initiative concernant l'arrestation de Lénine pour 24 heures et le maintien du bloc avec les socialistes-révolutionnaires "de gauche" est venue des socialistes-révolutionnaires "de gauche". Mais lors du premier entretien, la réponse fut grossièrement négative, et quant au fait que des négociations avec les socialistes-révolutionnaires "de gauche" furent menées par la suite par l'intermédiaire de Piatakov, ce qui peut être considéré, comme l'a sans doute formulé le citoyen procureur, comme une tentative de renverser le pouvoir soviétique par la force, j'avoue qu'il y eut un tel moment. Je conteste

⁶³ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁶⁴ Supprimé par Staline.

⁶⁵ Biffé par Staline.

⁶⁶ Biffé par Staline.

catégoriquement l'intention de destruction physique, et la logique dont a parlé le Procureur général, à savoir qu'une arrestation violente signifie une destruction physique, n'est d'aucune aide ici.

L'Assemblée constituante a été arrêtée, mais personne n'a souffert physiquement. La fraction des socialistes-révolutionnaires "de gauche" a été arrêtée, mais elle n'a pas souffert physiquement. Et je dis - et cela a été omis dans le discours du procureur - que dans ces conversations criminelles et infâmes, il a été spécifiquement question de ne pas toucher à un seul cheveu de la tête des personnes désignées. Cela peut sembler être ce que l'on veut, mais c'est exactement ce qui s'est passé dans la réalité.

C'est un épisode *post-Brester*⁶⁷ ... il a occupé une place inhabituellement petite dans le temps, puisque les socialistes-révolutionnaires "de gauche" ont entrepris leurs actions peu après. Nous avons dû arrêter la fraction des socialistes-révolutionnaires "de gauche", et j'ai moi-même participé à cette opération, j'ai moi-même participé à la direction de l'arrestation des socialistes-révolutionnaires "de gauche". Après cela, nous n'avons plus rien eu à faire avec les socialistes-révolutionnaires "de gauche". Je suis allé à l'étranger, puis j'en suis revenu, et ensuite, je le répète, j'ai été blessé par une bombe des socialistes-révolutionnaires "de gauche".⁶⁸ Je ne conteste pas que celle-ci n'était pas dirigée contre moi personnellement, comme l'a déclaré le témoin Manzew, mais je veux dire que tout le monde savait que je devais faire un exposé dans la maison du Comité de Moscou. C'est à ce moment-là qu'a eu lieu l'attentat, au cours duquel j'ai été légèrement blessé. Toute une série de fonctionnaires du parti de l'époque ont été tués. Comme on le sait, cet attentat a été perpétré par le bloc des socialistes-révolutionnaires "de gauche"⁶⁹, avec Tcherepanov et sa femme Tamara à leur tête, et par des anarchistes soi-disant illégaux.

J'ai cité Manzew parce que c'est le "communiste de gauche" Manzew qui a arrêté Tcherepanov, car il n'était pas un allié de Tcherepanov. Il est inexact d'affirmer que Bela Kun incitait les socialistes-révolutionnaires "de gauche"⁷⁰.

Je veux dire qu'il y a eu un moment une conspiration criminelle des "communistes de gauche" avec les socialistes-révolutionnaires "de gauche", qui s'est rapidement effondrée après l'action, à la répression de laquelle toute une série de "communistes de gauche" ont pris une part active.

Dans son discours d'accusation, le citoyen procureur a déclaré que si je m'exprime dans le langage des juristes, cela signifie (utilise un mot étranger) contre quoi je proteste.⁷¹

Pour étayer son discours, le Procureur *de l'État*⁷² a cité toute une série de moments **qui concernent des faits factuels et qui illustreront les points abordés** dans cette section. **Je veux tirer un trait** sur la période noire de ma vie⁷³.

⁶⁷ Traduction imprécise dans l'édition allemande. Il s'agit d'un épisode qui s'est déroulé après la paix de Brest.

⁶⁸ Le 25 septembre 1919, les socialistes-révolutionnaires de gauche ont commis un attentat à la bombe au "Leontjewski pereulok".

⁶⁹ Staline ajouta à cet endroit "*du bloc des socialistes-révolutionnaires "de gauche"*".

⁷⁰ Bela Kun et d'autres fonctionnaires du Komintern devaient être condamnés lors du procès qui devait suivre, mais qui n'eut pas lieu.

⁷¹ Rayé par Staline.

⁷² Dans le projet manuscrit "social".

⁷³ Supprimé par Staline.

Il y a eu quelques erreurs.⁷⁴ Premièrement, je n'ai jamais été un otsoviste⁷⁵, comme l'a dit le procureur. **(Mouvement dans la salle). Le procureur citoyen prétend que j'étais otsoviste en 1909, mais c'est le contraire, j'étais au Comité central le chargé de mission du parti avec des tâches spéciales pour lutter contre les otsovistes.**

L'accusateur public m'attribue, je ne sais pas d'où, l'article "Economie mondiale"⁷⁶ comme coupable. Cet article a été rédigé par Lénine et publié dans une revue avec une préface⁷⁷ de Lénine⁷⁸.

Le procureur me reproche d'avoir travaillé comme rédacteur avec Trotsky à la revue "Novi Mir", d'avoir fait un bloc avec Trotsky.⁷⁹ Je m'y oppose. **Je ne pouvais pas quitter la rédaction parce que j'avais reçu une directive du comité central du parti. Dans cette revue, j'ai mené une lutte acharnée contre Trotsky, car j'étais l'organisateur du groupe du parti que nous avons fondé en Amérique. Nous avons mené une lutte résolue contre Trotsky. Une série d'articles "A bas le fractionnisme"⁸⁰ a été publiée. L'accusateur public me considère comme coupable. Je déclare que les articles ont été écrits par moi dans l'appartement du général Staline. Staline et qu'ils ont été rédigés par le général Staline. Staline, en tant que directive du Comité central du Parti.⁸¹**

Le procureur d'Etat m'accuse d'avoir été contre Staline en 1924. Je ne me souviens pas d'un tel cas. Je mets fin à *mes objections à l'encontre de certaines accusations*⁸² portées contre moi par le **citoyen Procureur** d'Etat⁸³ au cours du procès, et je reviens aux crimes que j'ai réellement commis. Je les ai déjà énumérés deux fois. La gravité de ces crimes est énorme. Il me semble qu'il n'est pas opportun de répéter ici qu'il est déjà clair que ces crimes sont énormes.

Je voulais seulement dire que la partie trotskiste a souvent mené des actions séparées, et il est possible que certaines parties du bloc, à la manière de Jagoda, aient également mené des actions séparées, parce que Jagoda, d'après les déclarations de Boulanow, considérait Rykov et moi comme ses secrétaires et m'a traité ici de bavard qui organisait des soulèvements de masse idiots, alors qu'il s'agit d'un *coup d'État*⁸⁴.

⁷⁴ Traduction inexacte dans l'édition allemande. Il faut lire : "*Il y a ici une série d'erreurs graves*".

⁷⁵ Boukharine fait référence à la fraction du POSDR qui s'est prononcée en faveur de la révocation des députés sociaux-démocrates de la Douma. C'est en se référant à cet état de fait que Boukharine a toujours expliqué sa rupture avec son maître Bogdanov, qui appartenait à cette fraction.

⁷⁶ Boukharine fait référence à l'article [et au livre] "*Impérialisme et économie mondiale*" écrit en 1915.

⁷⁷ Sur la genèse de l'article, voir : V. Hedeler, R. Stoljarova : Nikolai Bucharin - Leben und Werk. Mayence 1993.

⁷⁸ Supprimé par Staline.

⁷⁹ Voir à ce sujet : V. Hedeler : *L.D. Trotski et N.I. Boukharine en exil aux Etats-Unis*. Dans : V. Hedeler : *Staline, Trotsky, Boukharine. Etudes sur le stalinisme et les alternatives dans le processus historique*. Mayence 1994.

⁸⁰ Boukharine fait référence à la série d'articles "*A bas le fractionnisme*", écrits en 1925.

⁸¹ Supprimé par Staline.

⁸² A l'origine : "*mon accusation*", modifié par Staline.

⁸³ Supprimé par Staline.

⁸⁴ A l'origine : "*révolution de palais*", modifié par Staline.

On ne peut donc pas dire que ce centre droit, qui avait suffisamment d'autorité aux yeux de Jagoda, était actif dans des directions différentes.⁸⁵ Mais je suis lié au "bloc des droitiers et des trotskystes", et il est naturel que je porte la responsabilité politique de tout, sans exception.⁸⁶

Le caractère extrêmement grave du crime est évident, la responsabilité politique est sans limite, la responsabilité juridique est telle qu'elle justifie tout jugement, même le plus sévère. Le jugement le plus sévère sera juste, car on peut tirer dix fois pour ce genre de choses. Je l'admets catégoriquement et sans aucun doute^t.

Je voudrais exposer brièvement, **non seulement au tribunal, mais aussi à l'opinion publique internationale**⁸⁷, les faits de mes activités criminelles et mon repentir pour mes crimes.

Dès le début des principaux témoignages de l'enquête judiciaire, j'ai fait remarquer que ce n'est pas la logique nue de la lutte qui nous a poussés, nous les conspirateurs contre-révolutionnaires, dans cette illégalité nauséabonde, révélée dans sa nudité au cours de ce procès. Cette logique nue de la lutte s'est accompagnée d'une dégénérescence des idées, d'une dégénérescence de la psychologie, d'une dégénérescence de nous-mêmes, d'une dégénérescence des hommes. Les exemples historiques de telles dégénérescences sont connus. Il suffit d'évoquer les noms de Briand, Mussolini, etc. (Nous aussi) avons connu une dégénérescence qui nous a fait **passer d'une forme peut-être pas toujours orthodoxe de bolchevisme**⁸⁸ à un camp qui, par ses positions et ses caractéristiques, était très proche d'un fascisme prétorien koulak. Comme ce processus s'est déroulé très rapidement chez nous tout au long des circonstances de la lutte des classes qui se développait, c'est justement cette lutte, sa vitesse, sa présence, qui a été l'accélérateur, le catalyseur du processus, qui a trouvé son expression dans l'accélération du processus de dégénérescence.

Mais ce processus de dégénérescence des hommes, dont le mien, ne s'est absolument pas déroulé dans les conditions dans lesquelles s'est déroulé le processus de dégénérescence des représentants ouvriers internationaux en Europe occidentale. Il s'est déroulé dans des conditions de construction socialiste gigantesque, avec des échelles, des tâches, des victoires, des difficultés, de l'héroïsme incommensurables...

Et sur cette base, il me semble probable qu'il y avait chez chacun de nous, assis ici sur le banc des accusés, une singulière dichotomie de conscience, une absence de pleine valeur de la croyance en sa cause contre-révolutionnaire. Je ne dis pas que cette conscience n'existait pas, mais elle n'avait pas toute sa valeur. Il en résultait une certaine semi-paralysie de la volonté, une inhibition des réflexes. Il me semble que, dans une certaine mesure, nous représentons des personnes dont les réflexes sont inhibés. Et cela n'est pas dû à l'absence d'une pensée cohérente, mais à la grandeur objective de la construction socialiste. La contradiction qui s'est produite entre l'accélération de notre dégénérescence et cette inhibition des réflexes exprime la situation d'un contre-révolutionnaire ou d'un contre-révolutionnaire en voie de développement dans les conditions de la construction socialiste en voie de développement. Il en résulte une double psychologie. Chacun de nous peut le constater dans sa propre âme, bien que je ne m'occupe pas d'une analyse psychologique poussée...

⁸⁵ Supprimé par Staline.

⁸⁶ Initialement : "*Le "Bloc des droitiers et des trotskystes" présentait une liaison interne, et il est tout à fait naturel que, politiquement, je porte la responsabilité de tout, même de ce dont, je le répète, je n'étais pas au courant*". Supprimé par Staline.

⁸⁷ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁸⁸ Biffé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

PRÉSIDENT . Accusé Boukharine, parlez de vous, de ce que vous ressentez, les autres parleront pour eux, raconteront leurs dégénérescences, etc. Ce que vous dites n'est pas le dernier mot de l'accusé.

BOUKHARINE. Excusez-moi, je ne le savais pas. Je pensais que je pouvais parler de tout dans mon dernier mot.⁸⁹

Parfois, j'étais moi-même emporté par le fait que j'écrivais à la gloire de l'édification sociétaire, alors que je reniais déjà demain, par mes actes pratiques, son caractère criminel. C'est ici que s'est formé ce que la philosophie de Hegel appelle la conscience la plus malheureuse. Cette conscience malheureuse ne se distinguait de la conscience ordinaire que par le fait qu'elle était en même temps une conscience criminelle.

Pour un Etat fort, il n'est pas difficile de mettre au banc des accusés un certain nombre de ses ennemis, et chaque Etat le fait avec plus ou moins de succès.⁹⁰ (Mais) la puissance de l'Etat prolétarien ne se manifeste pas seulement par le fait qu'il a écrasé **physiquement**, [mot illisible], **politiquement**⁹¹ les bandes contre-révolutionnaires, mais aussi par le fait qu'il a désorganisé ses ennemis. Cela n'existe nulle part et ne peut exister dans aucun pays capitaliste.

Il me semble que si, à propos des processus qui se déroulent en URSS, des doutes et des hésitations commencent à apparaître dans une partie de l'intelligentsia d'Europe occidentale et d'Amérique, c'est surtout parce que ce public ne comprend pas cette différence fondamentale que, dans notre pays, l'adversaire, l'ennemi, a en même temps cette double conscience divisée. Et il me semble que c'est cela qu'il faut comprendre en premier lieu.

Je me permets de m'attarder sur ces questions parce qu'à l'étranger, j'ai eu des contacts importants avec cette intelligentsia qualifiée, notamment parmi les savants, et j'ai dû leur expliquer aussi ce que chaque pionnier sait chez nous en URSS.

Souvent, on explique le repentir par différentes choses complètement absurdes, comme les poudres tibétaines, etc. Pour ma part, je dirai que dans la prison où j'ai passé environ un an, j'ai travaillé, étudié, gardé la tête haute.⁹² C'est une véritable réfutation de toutes les fables et de toutes les stupidités contre-révolutionnaires insensées.

On parle d'hypnose. Mais j'ai aussi mené ma défense juridique au tribunal lors du procès, je me suis orienté sur place, j'ai polémique avec l'accusateur public, et toute personne, même pas particulièrement expérimentée dans les branches correspondantes de la médecine, devra admettre qu'une telle hypnose ne peut absolument pas exister.

Très souvent, on a expliqué ce repentir par le dostoïevskisme, par des caractéristiques spéciales de l'âme (ce qu'on appelle "Slawische Seele")⁹³, ce qu'on peut dire des types comme Aliocha Karamazov, les héros de "L'Idiot" et les autres personnages de Dostoïevski, qui sortent dans la rue en criant : "Frappez-moi, orthodoxes, je suis un malfaiteur".

⁸⁹ Biffé par Staline.

⁹⁰ Biffé par Staline.

⁹¹ Biffé par Staline.

⁹² Sous l'influence du procès de Toukhatchevski (mai 1937), Boukharine déclara, le 1er juin 1937, vouloir passer aux aveux. De juillet à fin septembre 1937, il fut interrogé presque toutes les nuits.

⁹³ L'âme slave.

Mais ici, le problème n'est pas du tout là. Dans notre pays, ce qu'on appelle "l'âme slave" et la psychologie des héros de Dostoïevski sont une époque révolue, un *Plus quam perfectum* [plus-que-parfait]. De tels types n'existent pas chez nous, ils existent, si ce n'est dans les arrière-cours des petites maisons de province, mais là aussi, ils n'existent guère. A l'inverse, une telle psychologie existe en Europe occidentale.

(PRÉSIDENT. Vous vous égarez trop dans votre dernier mot. Peu importe les types qui existent dans notre littérature et dans la littérature occidentale. N'oubliez pas que vous avez le dernier mot.

BOUKHARINE. Je vous ai demandé, citoyen président du tribunal, si je pouvais parler de tout et vous avez répondu par l'affirmative...)⁹⁴

PRÉSIDENT . Cela ne veut pas dire qu'il faut aller jusqu'à l'absurde.

BOUKHARINE. Je m'exécute, bien sûr, mais si l'Accusateur public cite même Tacite, je ne comprends pas pourquoi je ne peux pas parler.

Je voulais dire qu'on ne peut pas expliquer le repentir par cela, parce que même si on parle des Slaves, que peut-on dire de Khodjajev, d'Ikramov et de Rakovski.⁹⁵ Je vais parler ici de moi-même, des causes de mon repentir. Bien sûr, il faut dire que les pièces à conviction jouent aussi un rôle très important. J'ai nié pendant environ trois mois, **si je ne me trompe pas.**⁹⁶ Puis j'ai commencé à faire des déclarations. Mais je dois dire ici, dans mon dernier mot, que tout ne se résume pas à des preuves. Pourquoi ? **La vraie**⁹⁷ raison est que dans la prison, où l'on **doit rester longtemps assis et où l'on oscille constamment entre la vie et la mort, des questions surgissent, qui prennent d'autres dimensions que dans la vie pratique habituelle.**⁹⁸ (J'ai réévalué tout mon passé). Car si l'on se demande : si tu meurs, pourquoi meurs-tu **dans l'étape actuelle du développement de l'URSS, qui entre dans l'arène internationale de la lutte prolétarienne sur un large front ?**⁹⁹ Ensuite *il se peut que, si l'on tient compte de la conscience divisée*¹⁰⁰, il en résulte soudain, avec une clarté bouleversante, un vide absolument noir. Il n'y a rien pour quoi il faudrait mourir, si l'on voulait mourir sans s'être repenti. Et inversement, tout cela prend d'autres proportions dans la conscience de l'homme. C'est ce qui *m'a*¹⁰¹ finalement désarmé définitivement, m'a poussé **et forcé**¹⁰² à plier le genou devant le parti et le pays. Et si l'on se demande : bon, tu ne mourras pas, si par quelque miracle tu restes en vie, alors encore une fois pour quoi ? Isolé de tous, ennemi du peuple dans une situation non humaine, en plein isolement de tout ce qui constitue l'essence de la vie ? Et immédiatement, à cette question, on obtient cette réponse. Et dans ces moments-là, citoyens juges, tout ce qui est personnel, tout ce qui est retombé, les restes d'amertume, d'amour propre et toute une série d'autres choses disparaissent et s'évanouissent. Et si l'on ajoute à cela l'écho de la vaste lutte internationale, tout cela fait son effet dans

⁹⁴Le passage entre parenthèses ne figure pas dans l'édition allemande du "compte rendu du procès" [ni dans l'édition française de 1938]

⁹⁵ Biffé par Staline.

⁹⁶ Biffé et édité par le rédacteur.

⁹⁷ Supprimé et édité par le rédacteur.

⁹⁸ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1).

⁹⁹ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

¹⁰⁰ Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

¹⁰¹ Initialement : "*Cela le désarme en fin de compte...*". Modifié par le rédacteur.

¹⁰² Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

son ensemble, et il en résulte une pleine victoire morale intérieure de l'URSS sur ses adversaires agenouillés. J'ai reçu par hasard de la bibliothèque de la prison le petit livre de Feuchtwanger¹⁰³ qui parlait du procès des trotskystes. Il m'a fait une forte impression. Mais je dois dire que Feuchtwanger n'est pas allé jusqu'au fond des choses, il s'est arrêté à mi-chemin, pour lui tout n'est pas clair, mais en réalité tout est clair. L'histoire mondiale est le jugement mondial. Une série de groupes de dirigeants du trotskisme a fait faillite et a été jetée aux orties. C'est vrai. Mais on ne peut pas faire comme Feuchtwanger, notamment à propos de Trotski, quand il le met sur le même plan que Staline. C'est une considération complètement erronée chez lui. Car en réalité, tout le pays est derrière Staline, il est l'espoir du monde, **son porte-parole**¹⁰⁴, le créateur. **Heine dit à un moment donné que dans de tels cas, l'histoire prend sa décision colossale...**¹⁰⁵

En politique aussi, il s'agit de particularités psychologiques.¹⁰⁶ Napoléon a un jour fait remarquer que "le destin est politique". Le destin de Trotsky, c'est la politique contre-révolutionnaire, **le destin de Staline, c'est...**¹⁰⁷

PRÉSIDENTENCE. Nous connaissons les livres, pourquoi en citer des passages ? Vous vous égarez à nouveau.

BOUKHARINE. J'arrive vite à la fin. **Mais, citoyen président,**¹⁰⁸ je parle peut-être pour la dernière fois de ma vie, **je vous prie de me permettre de terminer mon discours.**¹⁰⁹

Je veux expliquer comment j'en suis arrivé à la nécessité de capituler devant l'autorité d'instruction et devant vous, citoyen juge. Nous nous sommes opposés à la joie de la vie nouvelle avec les méthodes de combat les plus criminelles. Je rejette l'accusation d'attenter à la vie de Vladimir Ilitch, mais mes complices contre-révolutionnaires et moi à leur tête avons tenté d'anéantir l'œuvre de Lénine, que Staline poursuit avec un succès colossal. La logique de cette lutte nous a fait descendre d'étape en étape dans le marais le plus noir. Une fois de plus, il est prouvé que l'abandon de la position du bolchevisme signifie le passage au banditisme politique contre-révolutionnaire. Maintenant, le banditisme contre-révolutionnaire est écrasé, nous sommes écrasés, nous nous sommes repentis de nos terribles crimes.

Il ne s'agit évidemment pas de ce repentir, ni de mon repentir personnel. Même sans cela, le tribunal peut rendre son jugement. Les aveux des accusés ne sont pas obligatoires. Les aveux des accusés sont un principe juridique médiéval. Mais il y a là aussi un effondrement interne des forces de la contre-révolution. Et il faut être Trotsky pour ne pas déposer les armes.

¹⁰³ Boukharine veut dire le livre de Feuchtwanger "*Moscou 1937. Un récit de voyage pour mes amis*".

¹⁰⁴ Biffé par Staline.

¹⁰⁵ Biffé par Staline.

¹⁰⁶ Biffé par Staline.

¹⁰⁷ Biffé par Staline. Dans le brouillon manuscrit, la phrase se termine par : "... le grand nouveau monde. Démesurées sont les figures, les tâches, les échelles, le rôle, les classes, le monde. La trahison de Staline - dont je suis coupable - est une trahison de la patrie socialiste - l'un se confond avec l'autre, une trahison du prolétariat international. Ce nouveau monde n'est pas seulement un morceau de pain, à la différence de la liberté, une idée qui apparaît souvent de manière allusive chez Feuchtwanger. Ici, il y a à la fois le morceau de pain et, par conséquent, la liberté de développement des masses, de leur personnalité, etc. dans des dimensions insoupçonnées".

¹⁰⁸ Rayé par Staline.

¹⁰⁹ Biffé par Staline.

Je dois dire ici que dans le parallélogramme des forces à partir duquel s'est formée la tactique contre-révolutionnaire, Trotsky était le *Spiritus rector*, c'est-à-dire le *moteur principal du mouvement*¹¹⁰. Et les positions les plus tranchées - la terreur, l'espionnage, le démembrement (de l'URSS)¹¹¹, l'activité de nuisance - émanaient en premier lieu de cette source.

Maintenant, ma colère personnelle est dirigée contre mon propre passé.¹¹² Je peux supposer a priori que tant Trotsky que mes autres alliés dans le crime, ainsi que la IIe Internationale, ne sont pas en mesure d'agir. La IIe Internationale, d'autant plus que j'en ai parlé avec Nikolaevski, va essayer de nous défendre, notamment moi. Je refuse cette défense, car je plie le genou devant le pays, devant le parti, devant le peuple tout entier. L'énormité de mes crimes est sans limite, surtout dans cette nouvelle étape de la lutte de l'URSS. Que ce procès soit la dernière leçon et que tous voient que la thèse contre-révolutionnaire sur les limites nationales de l'URSS est suspendue dans l'air comme un misérable lambeau. Tous voient la direction sage du pays, assurée par Staline.

C'est avec cette conscience que j'attends le jugement. Il ne s'agit pas des expériences personnelles d'un ennemi qui s'est repenti, mais de la prospérité de l'URSS, de son importance internationale.¹¹³

¹¹⁰ Supprimé par les "rédacteurs" du rapport officiel du procès (1) [dans la version française de 1938, c'est *spiritus rector* qui disparaît].

¹¹¹ Ajouté par le rédacteur.

¹¹² Supprimé par les "rédacteurs" du compte rendu officiel du procès (1).

¹¹³ La dernière phrase du projet manuscrit est la suivante : "*C'est en toute connaissance de cause que j'attends le jugement. Il ne s'agit pas du sort personnel des ennemis repentis, mais de la lutte victorieuse du grand Etat prolétarien et de ses alliés internationaux. Ave, communisme, Morituri te salutant*" !

Notes de fin complémentaires :

^a M. P. Tomski (1880-1936) 1934-36 Candidat du Comité central, directeur de la maison d'édition d'État, s'est suicidé après la publication des accusations portées contre lui.

^b G. F. Grinko (1890-1938) Commissaire du peuple aux finances, arrêté le 17 août 1937, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou.

^c W. F. Sharangovitch, élu membre de la commission de contrôle du parti auprès du comité central du PCUS(B) lors du 17e congrès du parti, premier secrétaire du comité central du PC de la Biélorussie, arrêté le 29 juin 1937, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou

^d W. A. Maximov-Dikowski (1900-1938) arrêté le 11 décembre 1937, collaborateur du Commissariat du peuple aux voies de communication, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou.

^e D. D. Pletniou (1872-1941) médecin, condamné à 25 ans de prison lors du 3e procès-spectacle de Moscou, exécuté en 1941.

^f I. N. Kasakow (1891-1938) médecin, arrêté le 13 décembre 1937, condamné à mort lors du 3e procès de Moscou.

^g Ch. Rakowski (1873-1941) président de la Croix-Rouge russe, arrêté le 27 janvier 1937, condamné à 25 ans de prison lors du 3e procès-spectacle de Moscou, exécuté en 1941.

^h I. A. Selenski (1890-1938) président de la direction de l'Union centrale des coopératives de consommation de l'URSS, arrêté début août 1937, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou.

ⁱ P. P. Bulanow (1895-1938) secrétaire du conseil spécial du NKVD, arrêté le 19 mars 1937, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou.

^j L. G. Lewin (1870-1938) médecin, arrêté le 2 décembre 1937, condamné à mort lors du troisième procès-spectacle de Moscou.

^k Vychinski, en se référant à la stratégie de défense de Boukharine, expliquait ainsi l'évolution de la théorie juridique soviétique : "Boukharine avait manifestement en vue l'ancienne doctrine juridique, lorsqu'il tenta, dans son dernier mot, de polémiquer contre la thèse de l'accusation sur sa responsabilité pour tous les crimes commis par ce "bloc", auxquels lui, Boukharine, n'avait pas participé personnellement et directement. Boukharine a dit : [Suivant la citation de >Le citoyen procureur a déclaré dans son discours d'accusation que les membres d'une bande de voleurs peuvent piller à différents endroits et être quand même responsables les uns des autres, jusqu'à ce que Kasakov et d'autres soient entendus]. Boukharine argumentait donc ainsi : 1. les membres de la bande doivent se connaître pour être une bande ; 2. les membres de la bande doivent avoir des liens plus ou moins étroits entre eux ; 3. lui, Boukharine, ne connaissait ni Sharangovitch, ni Maximov, ni Pletnev, ni Kasakov, 4. lui, Boukharine, n'avait jamais parlé de choses contre-révolutionnaires avec Rakowski, Rosenholz, Selenski, Bulanow. On devrait en conclure qu'il n'y avait là aucun groupe, qu'il n'y avait là aucune bande... A notre avis, un participant à un groupe criminel doit être considéré comme responsable de tout crime concret, si ce crime résulte de l'attitude criminelle générale de ce groupe ou s'il s'inscrit dans le plan d'une activité criminelle générale. ... Il faut plutôt comprendre la participation dans le sens large du terme, c'est-à-dire comme l'ensemble des actions de nombreuses personnes ou d'une seule, qui ont non seulement produit le résultat criminel en question, mais qui ont aussi, à tel ou tel degré, directement ou indirectement, prédéterminé ou facilité la survenance du résultat criminel qui est le but final de l'activité criminelle. Dans le cas du bloc strotzkiste, nous avons justement affaire à une telle participation au sens large du terme. Pour tous les participants à ce "bloc", le

renversement du pouvoir soviétique et la prise du pouvoir par le centre trotskyste de droite étaient l'objectif commun. ... Le fait que certains d'entre eux aient été des assassins, d'autres des espions, d'autres encore des dissidents, etc. ne change rien à leur situation du point de vue de leur responsabilité juridique. ... La notion de participation ne requiert pas l'existence d'un lien de causalité, mais d'un lien entre la personne donnée et le crime commis en général". A. Vychinski : *Les tâches principales de la science du droit socialiste soviétique*. Sténogramme abrégé d'un discours prononcé lors de la première conférence de l'Union sur les questions de la science du droit soviétique et de l'Etat soviétique, le 16 juillet 1938. In : *Contributions soviétiques à la théorie de l'Etat et du droit*. Berlin 1953, 36e supplément à la revue *Sovjetwissenschaft*, p. 102-105.

^l F. Khodjaev (1896-1938), membre du comité central du PC d'Ouzbékistan jusqu'au 17 juin 1937, condamné à mort lors du troisième procès à grand spectacle de Moscou.

^m A. Ikramov (1898-1938) élu membre du comité central lors du 17e congrès du parti, premier secrétaire du PC d'Ouzbékistan jusqu'en septembre 1937, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou.

ⁿ G. G. Jagoda (1891-1938) président du NKVD jusqu'à son arrestation le 18.3.1937, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou.

^o A. S. Jenukidze (1877-1937) exclu du comité central et du PCUS(B) en 1935.

^p P. P. Kryutschkow (1889-1938) secrétaire de M. Gorki, arrêté le 19 décembre 1937, condamné à mort lors du 3e procès-spectacle de Moscou.

^q W. N. Jakovlewa, arrêtée le 12 septembre 1937, condamnée le 14 mai à 20 ans de prison et fusillée le 8 septembre 1941.

^r Manzew fut arrêté le 22 octobre 1937 et condamné à mort le 25 décembre 1937. Après qu'il eut accepté de témoigner contre Boukharine, la peine de mort fut suspendue.

^s B. D. Kamkov fut arrêté début février 1937 et fusillé le 29 août 1938.

^t "Au vu des éléments mis au jour par le procès du bloc antisoviétique et trotskyste, le schéma boukharinien de la mort de l'Etat après la victoire de la révolution socialiste prend une signification particulièrement sinistre et indique le caractère délibérément provocateur et traître de cette 'théorie'... Staline a montré toute la nocivité du fait que certains camarades considèrent à tort la thèse de la suppression des classes, de la création d'une société sans classes et de la mort de l'Etat comme une justification de la théorie contre-révolutionnaire de l'extinction de la lutte des classes et de l'affaiblissement du pouvoir de l'Etat. Staline qualifiait les personnes qui défendaient de telles conceptions de dégénérés ou de doubleurs qu'il fallait chasser du parti". A. Vychinski : *Questions de droit et d'Etat chez Marx*. Exposé présenté à la réunion du département des sciences sociales de l'AdW de l'URSS le 27 avril 1938, dans : *Sowjetische Beiträge zur Staats- und Rechtstheorie*, Berlin 1953, 36e supplément à la revue *Sowjetwissenschaft*, p. 48.